Légende

- Limite de zone
- Constructions neuves représentées schématiquement
- C: Secteur où les constructions sont autorisées
- C: Secteur réservé à l'implantation d'activités économiques
- Secteur où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de celles admises à l'article R 123.4 du CU

Département du Rhône

Commune de Claveisolles

2a

Plan de zonage
Planche Sud

Echelle: 1/10000

Réalités
Bureau d'études
34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Carte Communale
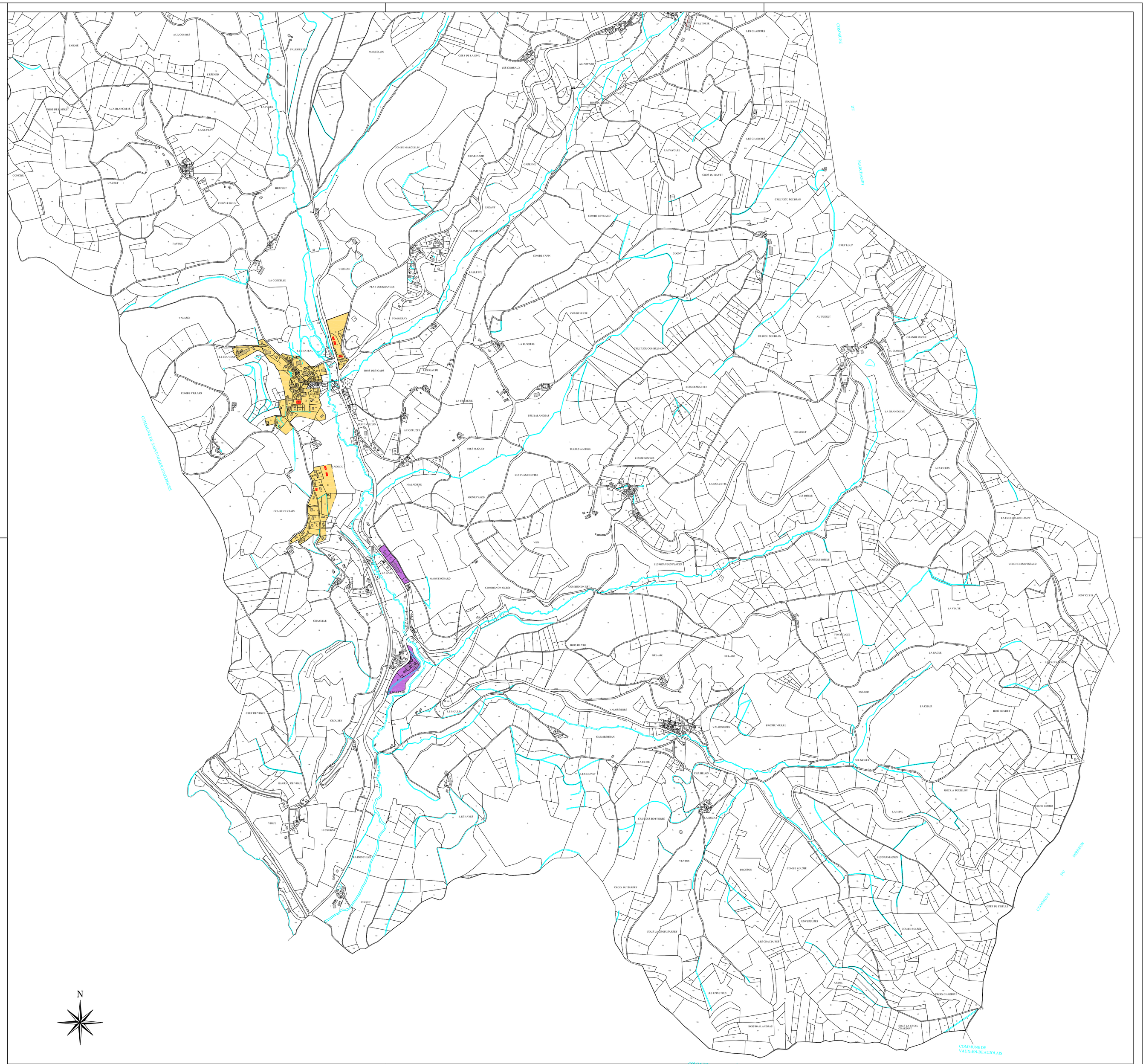
ELABORATION	REVISION
Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 17 Septembre 2012 Approuvé par arrêté préfectoral en date du	- 1 . . . . . . - 2 . . . . . . - 3 . . . . . . - 4 . . . . . . - 5 . . . . .